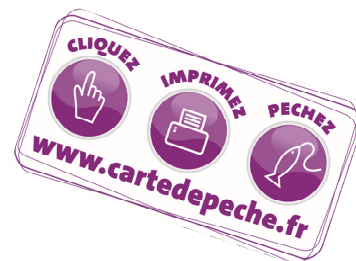


AIDE MEMOIRE CARTES DE PÊCHE INTERNET 2019



<p align="center">CARTE « PERSONNE MAJEURE »</p> <p>Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2019. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. Possibilité d'apposer une vignette halieutique.</p>	<p align="center">74 €</p>
<p align="center">CARTE INTERFEDERALE « PERSONNE MAJEURE »</p> <p>Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2019. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche dans les départements du Club Halieutique, de l'EHGO, et de l'URNE. Vignette halieutique intégrée.</p>	<p align="center">96 €</p>
<p align="center">CARTE « DECOUVERTE FEMME »</p> <p>Pour les femmes de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2019. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche <u>à une seule ligne</u>. Pas de vignette halieutique.</p>	<p align="center">33 €</p>
<p align="center">CARTE « PERSONNE MINEURE »</p> <p>Pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2019. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. Pas de vignette halieutique.</p>	<p align="center">20 €</p>
<p align="center">CARTE « DECOUVERTE -12 ANS »</p> <p>Pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2019. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche <u>à une seule ligne</u>. Pas de vignette halieutique.</p>	<p align="center">6 €</p>
<p align="center">CARTE "HEBDOMADAIRE"</p> <p>Valable 7 jours consécutifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. Pas de vignette halieutique.</p>	<p align="center">32 €</p>
<p align="center">CARTE "JOURNALIERE"</p> <p>Valable une journée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Pêche possible uniquement dans le département d'achat de la carte. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. Pas de vignette halieutique.</p>	<p align="center">15 €</p>
<p align="center">VIGNETTE "CLUB HALIEUTIQUE"</p> <p>Réciprocité entre le "Club Halieutique", "l'EHGO" et "l'URNE" Cette vignette, permet de pêcher sur le territoire des associations adhérentes au "Club Halieutique", à "l'EHGO" et "l'URNE" en respectant la réglementation en vigueur dans le département du lieu de pêche. Elle est obligatoire, pour tous les pêcheurs qui souhaitent pêcher sur les étangs gérés par la Fédération de Pêche.</p>	<p align="center">30 €</p> 